

## Guide d'affichage

L'ARSF fournit aux caisses des autocollants en vinyle recto-verso indiquant au public que leurs dépôts à ces caisses sont assurés par l'ARSF.

Les caisses doivent afficher l'autocollant dans un endroit bien en vue, par exemple sur la porte d'entrée principale utilisée par le public ou dans une fenêtre contiguë, de manière à ce qu'il soit visible de l'extérieur. Vous trouverez les instructions d'affichage de l'autocollant ci-dessous.

### Endroit

1. L'autocollant doit être affiché à la hauteur approximative des yeux sur toute porte ou dans toute entrée empruntée par le public pour pénétrer dans la succursale.
2. Il doit être visible et pouvoir être lu facilement lorsque la porte est ouverte.
3. Il doit pouvoir être distingué facilement des autres écriteaux ou publicités.

### Application de l'autocollant

L'autocollant est conçu pour être apposé sur l'intérieur d'une porte ou d'une fenêtre donnant sur l'extérieur, tout en étant lisible des deux côtés.

1. Bien nettoyer la surface d'application.
2. Détacher l'autocollant de son support papier.
3. Placer l'autocollant sur la surface et appuyer.
4. Une fois l'autocollant en place, s'il reste des bulles d'air, les évacuer en lissant du centre de l'autocollant vers les bords.
5. Si l'autocollant doit être repositionné, le décoller doucement, puis recommencer.

